Étiquette de sac

GROUPES 3 8 HERBICIDES

# FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE

Herbicide granulé pour le traitement au printemps ou à l'automne pour supprimer la folle avoine et le mil sauvage (sétaires verte et glauque) dans le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps, le colza (y compris le canola), le lin (sauf les variétés à faible teneur en acide linolénique) et la moutarde. L'herbicide réprime aussi plusieurs dicotylédones annuelles.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Principes Actifs: TRIALLATE......10 %
TRIFLURALINE......4 %

Granulaire

# N° D'HOMOLOGATION 35255 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

# LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

**CONTENU NET: 22,7-1000 kg** 

EN CAS D'URGENCE MEDICALE (HUMAINS OU ANIMAUX), CONTACTER ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL AU 1-866-767-5041.
EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE (DEVERSEMENT, FUITE, INCENDIE OU ACCIDENT), CONTACTER CHEMTREC AU 1-800-424-9300 (AMERIQUE DU NORD) OU AU 1-703-527-3887 (INTERNATIONAL).

REMARQUE IMPORTANTE: Calibrer l'équipement d'épandage avant l'utilisation.

Lire l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si les conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement le contenant sans l'ouvrir.

Farmer's Business Network Canada, Inc.

PO Box 5607 High River, Alberta Canada T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)

**REMARQUE**: Des populations de sétaire verte ont acquis une tolérance à la trifluraline dans un certain nombre de champs de l'Ouest canadien traités avec de la trifluraline depuis longtemps et de façon répétée. Par conséquent, les produits contenant de la trifluraline ou de l'éthafluraline (c.-à-d. RIVAL®, TREFLAN®, TRIFLUREX®, FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE et EDGE®) ne sont pas efficaces contre la sétaire verte résistante à la trifluraline. Pour retarder la sélection ou réduire la propagation de cette sétaire, éviter toute utilisation répétée des produits susmentionnés dans le même champ ou utiliser un herbicide différent pour supprimer la sétaire verte résistante à la trifluraline.

### MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX.
PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
Se laver à fond après avoir manipulé le produit.
Ne pas avaler.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Porter un masque respiratoire filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque anti-poussière) qui est testé correctement lors de la manipulation. Pour l'application sur le grain entreposé ou lors de l'utilisation d'un souffleur à poussière, porter un respirateur à adduction d'air (SAR) approuvé par le NIOSH qui fonctionne en mode pression-demande ou autre mode de pression positive pendant le mélange, le chargement et l'application.

Tous les préposés à la manipulation doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

# **DÉLAIS DE SÉCURITÉ**

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai desécurité (DS) de 12 heures.

# **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:**

### Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bandede végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

### Lessivage

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

### Volatilisation

La matière active contenue dans ce produit peut se volatiliser. Pour réduire la charge atmosphérique de triallate, il faut prendre des mesures qui réduisent la volatilisation comme par exemple :

- l'application limitée aux périodes où la température du sol est de 4 °C ou moins.
- Afin de réduire les rejets de trifluraline dans l'environnement par volatilisation, le trifluraline ne doit être appliqué que le matin ou le soir, par temps frais, lorsque la température de l'air est d'au plus 15 °C. Pour réduire davantage la volatilisation du produit dans l'atmosphère, son incorporation dans le sol doit coïncider avec l'application.

**ATTENTION**: Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

### PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales mettant en cause ce produit, appeler ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL au 1-866-767-5041.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

### **ENTREPOSAGE**

Garder fermé le sac d'FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE pour éviter les déversements et la contamination.

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

### ÉLIMINATION

## **Contenants Recyclables:**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

### Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Edge et Treflan sont des marques déposées de Dow AgroSciences Canada Inc. Rival est une marque déposée d'Aventis CropScience Canada Inc. Triflurex est une marque déposée de Makhteshim-Agan of North America Inc.

**LIVRET** 

GROUPES 3 8 HERBICIDES

# FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE

Herbicide granulé pour le traitement au printemps ou à l'automne pour supprimer la folle avoine et le mil sauvage (sétaires verte et glauque) dans le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps, le colza (y compris le canola), le lin (sauf les variétés à faible teneur en acide linolénique) et la moutarde. L'herbicide réprime aussi plusieurs dicotylédones annuelles.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Principes Actifs : TRIALLATE......10 %
TRIFLURALINE......4 %

Granulaire

# N° D'HOMOLOGATION 35255 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

# LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

**CONTENU NET** : 22,7-1000 kg

EN CAS D'URGENCE MEDICALE (HUMAINS OU ANIMAUX), CONTACTER ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL AU 1-866-767-5041.
EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE (DEVERSEMENT, FUITE, INCENDIE OU ACCIDENT), CONTACTER CHEMTREC AU 1-800-424-9300 (AMERIQUE DU NORD) OU AU 1-703-527-3887 (INTERNATIONAL).

**REMARQUE IMPORTANTE**: Calibrer l'équipement d'épandage avant l'utilisation.

Lire l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si les conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement le contenant sans l'ouvrir.

Farmer's Business Network Canada, Inc.

PO Box 5607 High River, Alberta Canada T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)

**REMARQUE**: Des populations de sétaire verte ont acquis une tolérance à la trifluraline dans un certain nombre de champs de l'Ouest canadien traités avec de la trifluraline depuis longtemps et de façon répétée. Par conséquent, les produits contenant de la trifluraline ou de l'éthafluraline (c.-à-d. RIVAL®, TREFLAN®, TRIFLUREX®, FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE et EDGE®) ne sont pas efficaces contre la sétaire verte résistante àla trifluraline. Pour retarder la sélection ou réduire la propagation de cette sétaire, éviter toute utilisation répétée des produits susmentionnés dans le même champ ou utiliser un herbicide différent pour supprimer la sétaire verte résistante à la trifluraline.

### MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX.
PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
Se laver à fond après avoir manipulé le produit.
Ne pas avaler.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Porter un masque respiratoire filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque anti-poussière) qui est testé correctement lors de la manipulation. Pour l'application sur le grain entreposé ou lors de l'utilisation d'un souffleur à poussière, porter un respirateur à adduction d'air (SAR) approuvé par le NIOSH qui fonctionne en mode pression-demande ou autre mode de pression positive pendant le mélange, le chargement et l'application.

Tous les préposés à la manipulation doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

# **DÉLAIS DE SÉCURITÉ**

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

# MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

### Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

### Lessivage

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

### Volatilisation

La matière active contenue dans ce produit peut se volatiliser. Pour réduire la charge atmosphérique de triallate, il faut prendre des mesures qui réduisent la volatilisation comme par exemple :

- <u>l'application limitée aux périodes où la température du sol est de 4 °C ou</u> moins.
- Afin de réduire les rejets de trifluraline dans l'environnement par volatilisation, le trifluraline ne doit être appliqué que le matin ou le soir, par temps frais, lorsque la température de l'air est d'au plus 15 °C. Pour réduire davantage la volatilisation du produit dans l'atmosphère, son incorporation dans le sol doit coïncider avec l'application.

**ATTENTION**: Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

### PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVÈC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide medicale.

Pour les urgences médicales mettant en cause ce produit, appeler CANUTEC au 1-613-996-6666.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

# **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Cet herbicide granulé est recommandé pour supprimer la folle avoine et le mil sauvage (sétaires verte et glauque) dans le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps, le colza (y compris le canola), le lin (sauf les variétés à faible teneur en acide linolénique) et la moutarde seulement.

Ce produit réprime aussi plusieurs dicotylédones annuelles : chénopode blanc, kochia à balais, amarante à racine rouge, soude roulante et renouée liseron. Ne pas traiter d'autres récoltes avec ce produit car il pourrait les endommager.

Ce produit peut être appliqué suivant les recommandations décrites sur la présente étiquette. Voir la section « **Mode d'emploi** » pour des précisions.

Le matériel d'application doit être convenablement réglé. L'application de l'FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE à une dose excessive risque d'endommager la récolte, tandis qu'une application trop faible peut donner une suppression médiocre des mauvaises herbes. Avant d'appliquer ce produit, il faut s'assurer que le sol a été suffisamment travaillé. Les sols argileux peuvent nécessiter un travail supplémentaire d'ameublissement. L'application sur un champ humide, grumeleux, rugueux ou sillonné donnera une suppression moindre de la folle avoine et rendra la récolte clairsemée. Voir la section « **Préparation du sol** » pour des précisions.

Il faut faire l'incorporation initiale du produit dans le sol dans les 24 heures suivant l'application, sauf pour les traitements de surface à l'automne. Voir la section « **Application à l'automne (surface)** » sur la présente étiquette pour des précisions. La profondeur d'incorporation ne doit pas dépasser 5 cm puisque l'éventuelle dilution du produit pourrait rendre la suppression des mauvaises herbes moins efficace et accroître le risque de dommages à la récolte. Voir la section « **Incorporation** » pour des précisions.

Lorsqu'on utilise l'FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE, il est bon de laisser une bande non traitée qui permettra d'évaluer l'efficacité du traitement. Pour ce faire, enlever 2,5 à 5 cm de sol à la surface au moment de la levée et compter le nombre de plants de folle avoine qui ont été détruits avant la levée. Ce produit est absorbé principalement par les rhizomes de la folle avoine qui poussent dans la couche traitée du sol. La folle avoine est habituellement supprimée avant sa levée. Parfois, surtout dans des conditions de sécheresse, de basse température du sol ou une combinaison des deux une partie des plants de la folle avoine peut émerger et atteindre le stade de 3 ou 4 feuilles avant de mourir. Les plants de mil sauvage sont habituellement supprimés au moment de la germination.

Une pluie d'au moins 1,5 centimètre dans les 2 semaines suivant un traitement au

Approved French Label Sub. No. 2024-2733 2024-08-01 printemps est requise pour donner le meilleur rendement.

Lorsque la température du sol demeure froide longtemps durant la germination, ou lors d'une extrême sécheresse au printemps, ce produit risque de ne pas conserver son plein rendement de suppression des mauvaises herbes.

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE est un herbicide du groupe 3 et du groupe 8. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE et à d'autres herbicides du groupes 3 ou 8. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE ou les herbicides du même groupes 3 ou 8 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant

Approved French Label Sub. No. 2024-2733 2024-08-01 des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276).

# APPLICATION DE L'FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE ET CALIBRAGE DEL'ÉQUIPEMENT D'ÉPANDAGE

L'FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE doit être appliqué à la volée au moyen d'un épandeur terrestre, par exemple un semoir de graines fourragères ou un épandeur terrestre spécialement conçu pour cette tâche. Ce produit peut aussi être appliqué par avion muni d'unappareil capable d'épandre uniformément de petites quantités de granules.

**ÉQUIPEMENT D'APPLICATION TERRESTRE**: Il importe que l'épandeur soit calibré convenablement pour appliquer le produit en quantité exacte, afin d'éviter une application insuffisante ou excessive. Pour un épandage uniforme, il faut utiliser des plateaux rotatifs (semblables à ceux qui servent à appliquer des granules en bandes). Pour calibrer, attacher un sac en tissu ou en plastique résistant autour de chaque plateau rotatif ou tube d'ensemencement. Avancer sur le terrain à traiter à une vitesse de 6 à 8 km/h. Recueillir les granules à chaque sortie après avoir franchi la distance désirée.

Par exemple : Si un épandeur de 4,25 mètres est utilisé, mesurer une distance de 200 mètres dans le champ à traiter. Après avoir attaché un sac autour de chaque sortie, recueillir les granules pendant que l'épandeur franchit cette distance. Vérifier si chaque sortie dispense une quantité égale de granules. Combiner tous les échantillons et peser le tout. Pour l'ensemble de conditions décrites ci-dessus, la quantité de granules recueillis doit équivaloir à la dose recommandée ci-dessous pour l'épandage à la volée :

## Taux recommandée

Quantité exacte	11 kg/ha	14 kg/ha	17 kg/ha
à recueillir :	0,9 kg	1,2 kg	1,5 kg

Si l'on recueille une quantité plus ou moins grande que celle souhaitée, rajuster l'ouverture en conséquence et reprendre la collecte de granules sur la distance mesurée. Continuer cette procédure jusqu'à ce que la quantité voulue soit recueillie.

Si l'on calibre un épandeur pneumatique pour disperser les granules, suivre les directives du fabricant.

### **ÉPANDAGE AÉRIEN**

Les signaleurs humains ne sont pas permis.

# Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système de mondial de localisation (GPS) équivalent.

TAUX D'HERBICIDE FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% GRANULÉ (kg/ha) ÉPANDAGE AÉRIEN					
Culture	Moins de 2 % MO	2 à 4 % MO	4 à 6 % MO	6 à 8 % MO	Plus de 8 % MO
Blé de printemps et blé dur	-	11	14	14	17
Orge de printemps	11	14	14	17	17
Colza (y compris le canola), lin**, moutarde	14	14	14	17	17

# Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le guide national d'apprentissage – application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé.

Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

# Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

# Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-844-200-FARM (3276). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Pour l'application aérienne, il faut utiliser les accessoires conçus pour de faibles doses d'application des granules. L'utilisateur doit apporter les modifications nécessaires au matériel pour donner une application précise. Il est nécessaire aussi de calibrer convenablement l'équipement pour donner une application uniforme et à la dose voulue.

Voir la section « Mode d'emploi » pour les doses d'application et des précisions.

# PRÉPARATION DU SOL

Il faut ameublir le sol avant d'appliquer ce produit. Tout travail en profondeur du sol au moyen d'un cultivateur ou d'une herse à doubles disques doit être effectué avant d'appliquer ce produit. Si la quantité de résidus est excessive, il faut travailler davantage le sol ou utiliser une autre pratique appropriée de gestion des résidus afin d'en réduire la couverture à un niveau acceptable avant l'application, car les résidus rendraient difficile une incorporation uniforme.

Si le sol est excessivement humide ou grumeleux, rendant ainsi difficile une incorporation convenable, il pourrait nécessiter un travail supplémentaire au moyen d'un matériel approprié avant l'application et l'incorporation, afin d'améliorer l'état du sol. Si la surface reste sillonnée, il est recommandé de travailler le sol en conséquence avant l'application afin d'éliminer ce problème et d'assurer une

distribution uniforme de l'herbicide. Le labour d'automne n'est pas nécessaire lorsqu'on utilise un traitement d'automne en surface.

### **INCORPORATION**

Pour supprimer les mauvaises herbes, ce produit doit être incorporé dans le sol au moyen d'un appareil de travail du sol approprié. Deux opérations d'incorporation à angle droit sont nécessaires pour bien répartir le produit dans le sol. La première incorporation doit être faite dans les 24 heures suivant l'application, sauf pour le traitement d'automne en surface. La deuxième incorporation peut avoir lieu en automne ou au printemps.

La profondeur d'incorporation ne doit pas dépasser 5 cm. À cette fin, l'équipement de travail du sol doit être réglé à une profondeur maximale de 7,5 à 10 cm. Une incorporation peu profonde est nécessaire pour empêcher de diluer le produit, autrement cela donnerait une moins bonne suppression des mauvaises herbes et risquerait d'endommager la récolte.

Le travail par herse à dents ne donne pas une bonne incorporation dans un sol compacté qui empêche la pénétration des dents, fait sauter la herse ou lorsque des résidus trop abondants s'accumulent sous la herse.

# **INCORPORATION À L'AUTOMNE**

Ce produit doit être incorporé selon les directives figurant à la section « **Incorporation** » de la présente étiquette.

Pour les applications à l'automne (sauf les traitements d'automne en surface), une seule incorporation est requise à l'automne. La deuxième incorporation peut avoir lieu à l'automne (avant le gel du sol) ou au printemps. Si la deuxième incorporation est faite au printemps, elle peut avoir lieu à un moment ou l'autre avant la levée de la récolte. Si la deuxième incorporationest faite après le semis, il faut régler la herse ou autre équipement de travail du sol à une profondeur convenable pour ne pas perturber les semences. Si la présence de sillons constitue un problème après le semis, un hersage est recommandé pour éliminer les sillons et favoriser une distribution uniforme de l'herbicide.

# **INCORPORATION AU PRINTEMPS**

### **Présemis**

Ce produit doit être incorporé selon les directives figurant à la section « **Incorporation** » de la présente étiquette.

Ce produit peut être incorporé avant de semer toute récolte indiquée sur la présente étiquette. Voir la section « **Mode d'emploi** » pour les exceptions. La deuxième incorporation peut avoir lieu en tout temps avant la levée de la récolte. Si la deuxième incorporation est faite après le semis, il faut régler la herse ou autre équipement de travail du sol à une profondeur convenable pour ne pas perturber les semences. Si la présence de sillons constitue un problème après le semis, un hersage est

recommandé pour éliminer les sillons et favoriser une distribution uniforme de l'herbicide.

### **AVIS**

POUR DE MEILLEURS RÉSULTATS LORS D'UNE APPLICATION AU PRINTEMPS, LAISSER UN INTERVALLE D'AU MOINS 48 HEURES ENTRE LA PREMIÈRE ET LA DEUXIÈME INCORPORATION. Si la température du sol reste froide longtemps ou s'il y a une extrême sécheresse, l'intervalle pourrait être plus long afin d'obtenir une suppression maximale.

### **MODE D'EMPLOI**

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des utilisateurs portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le site de traitement pendant l'application.

Jeter les vêtements et les autres matières absorbantes qui ont été fortement contaminés par leproduit. NE PAS les réutiliser.

Les utilisateurs doivent enlever leurs vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Ils doivent ensuite se laver soigneusement la peau et enfiler des vêtements propres.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Afin de réduire les rejets de trifluraline dans l'environnement par volatilisation, le trifluraline ne doit être appliqué que le matin ou le soir, par temps frais, lorsque la température de l'air est d'au plus 15 °C. Pour réduire davantage la volatilisation du produit dans l'atmosphère, son incorporation dans le sol doit coïncider avec l'application.

Ce produit peut être appliqué avant le semis du blé de printemps, du blé dur, de l'orge de printemps, colza (y compris le canola), la moutarde et le lin (sauf les variétés à faible teneur en acide linoléigue).

# **Application à l'automne (incorporation)**

L'application à l'automne de ce produit doit avoir lieu après le 15 septembre mais avant le gel du sol. Toute application avant le 15 septembre peut réduire l'efficacité de l'herbicide. Voir les sections « **Préparation du sol** », « **Incorporation** » et « **Conseils importants pour le semis** »de la présente étiquette pour des précisions.

TAUX D'HERBICIDE GRANULÉ FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% (kg/ha) (incorporation)						
Culture	Moins de 2 % MO	2 à 4 % MO	4 à 6 % MO	6 à 8 % MO	Plus de 8 % MO	Profondeur d'ensemen cement
Blé de printemps et blé dur	-	11	14	14	17	6 à 7,5 cm*
Orge de printemps	11	14	14	17	17	6 à 7,5 cm
Colza (y compris le canola), lin**, moutarde	14	14	14	17	17	Au choix

<sup>\*</sup> Les semences doivent être enfouies sous la couche de sol traité. LA PROFONDEUR DU SEMIS NE DOIT PAS DÉPASSER 7,5 cm.

# Application à l'automne (surface)

Si les champs sont exposés à une forte érosion par l'eau ou par le vent et que le labour d'automne est ainsi à éviter, la meilleure solution est une application à l'automne lorsque la température moyenne du sol est de 4 °C ou moins à une profondeur de 5 cm, et dans les trois semaines précédant le gel du sol. Cette situation se produit habituellement avant le 1<sup>er</sup> octobre dans les Prairies.

Appliquer aux doses indiquées dans le tableau ci-dessous. L'application doit être faite aux champs avec chaume sur pied, en jachère chimique ou en jachère d'été lorsque le sol est peu exposé à l'érosion. Éviter d'appliquer à un champ en jachère d'été où le sol est lisse et compacté car les granules peuvent être emportés à la dérive.

Incorporer à angle droit en deux applications au printemps. Pour de meilleurs résultats, faire un semis hâtif et reporter la deuxième incorporation de 48 heures ou plus. Il faut éviter d'appliquer à des champs couverts de neige ou d'une quantité excessive de résidus de récolte à cause du mauvais contact entre les granules et le sol. En cas d'humidité ou de chaleur excessive entre l'application et la levée de la récolte, la suppression peut être amoindrie.

Pour de meilleurs résultats dans les cas de forte infestation de folle avoine, adopter le traitement incorporé seulement.

La couleur du sol n'est pas toujours une indication précise du contenu en matières organiques. La dose d'application choisie dans le tableau ci-dessous doit convenir à votre type de sol.

<sup>\*\*</sup> Ne pas utiliser sur les variétés de lin à faible teneur en acide linoléique. MO = Matière organique.

#### TAUX D'HERBICIDE GRANULÉ FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% (kg/ha) -TRAITEMENT À L'AUTOMNE (surface) 2 à 4 % 4 à 6 % Plus de 6 % Moins de Profondeur Culture 2 % MO MO MO MO d'ensemencement Blé de printempset 14 14 6 à 7,5 cm\* 11 blé dur Orge de 11 14 14 17 6 à 7,5 cm printemps Colza (y compris 14 14 14 17 Au choix le canola), lin\*\*, moutarde

**Remarque :** Un traitement en surface à l'automne risque d'être légèrement moins efficace.

# Application au printemps

Ce produit peut être appliqué avant de semer toute récolte indiquée sur la présente étiquette, sauf les exceptions figurant dans le tableau ci-dessous.

Voir les sections « **Préparation du sol** », « **Incorporation** » et « **Conseils importants pour le semis**» dans ce livret pour des précisions.

TAUX D'HERBICIDE GRANULÉ FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% (kg/ha) – TRAITEMENT AU PRINTEMPS					
Culture	Période d'application	Moins de 2 % MO	2 à 4 % MO	4 à 6 % MO	Plus de 6 % MO
Blé de printemps et blé dur	Présemis	-	-	11	14
Orge de printemps	Présemis	-	11	14	17
Colza (y compris le canola), lin**, moutarde	Présemis	14	14	17	17

<sup>\*</sup> Sauf les variétés à faible teneur en acide linoléique MO = Matière organique

# **CONSEILS IMPORTANTS POUR LE SEMIS**

 Pour le blé et l'orge, il est possible d'utiliser des semoirs à houe ou des semoirs à ouvre-sillons à doubles disques pour tous les types de sol indiqués dans les tableaux de doses d'application.

<sup>\*</sup> Les semences doivent être enfouies sous la couche de sol traité. LA PROFONDEUR DU SEMIS NE DOIT PAS DÉPASSER 7,5 cm.

<sup>\*\*</sup> Sauf les variétés de lin à faible teneur en acide linoléique MO = Matière organique

- 2. Dans la vallée de la Rivière Rouge, au Manitoba, l'ensemencement de blé ou d'orge lors d'une application de ce produit au moyen d'un semoir à disques ou d'un semoir pneumatique doit être restreint aux endroits dont la teneur en matières organiques du sol dépasse 4 %. Lorsqu'on utilise un semoir pneumatique, il doit être muni d'un appareil de contrôle de la profondeur afin de déposer la semence à l'endroit approprié, sinon la récolte pourrait en être affectée.
- 3. Ne pas appliquer ce produit à des sols qui seront ensemencés de blé dans les conditions suivantes : à l'automne si la teneur en matières organiques du sol est inférieure à 2 % ou au printemps si elle est inférieure à 4 %, tel qu'indiqué dans les tableaux de doses d'application.
- 4. Un éclaircissement considérable a été observé dans les champs de blé et d'orge suite au traitement dans des conditions de forte pluie, de température froide ou d'une combinaison des deux entre l'application et la levée de la récolte. La SEMENCE DOIT ÊTRE ENFOUIE SOUS LA COUCHE DE SOL TRAITÉE À L'HERBICIDE GRANULÉ FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4%. Règle générale, l'éclaircissement est plus que compensé par le travail du sol, ce qui maintient le rendement élevé. LA PROFONDEUR DU SEMIS NE DOIT PAS DÉPASSER 7,5 cm.
- 5. Pour assurer un rendement uniforme des récoltes de blé ou d'orge lorsque le sol est froid ou humide, accroître de 10 % les doses habituelles d'ensemencement.

### **ATTENTION**

Un certain éclaircissement du blé ou de l'orge peut être remarqué sur les collines arrondies.

Dans des conditions normales, l'herbicide FBN Triallate 10%-Trifluralin 4% n'endommage pas les cultures en rotation. Par mesure de précaution, ne pas cultiver en rotation l'avoine cultivée, les betteraves à sucre et des petites herbes comme la fléole des prés, l'alpiste des Canaries et la fétuque rouge après la récolte d'une culture traitée avec l'herbicide FBN Triallate 10%-Trifluralin 4%.

Ne pas appliquer l'herbicide FBN Triallate 10%-Trifluralin 4% sur le blé lorsque le sol a été traité à la trifluraline à compter du 1<sup>er</sup> juin de l'année précédente.

Pour d'autres informations sur ce produit ou autres produits agricoles FBN appeler Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276).

### **ENTREPOSAGE**

Garder fermé le sac d'herbicide FBN Triallate 10%-Trifluralin 4% pour éviter les déversements et la contamination.

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

### ÉLIMINATION

# **Contenants Recyclables:**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

### Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Edge et Treflan sont des marques déposées de Dow AgroSciences Canada Inc. Rival est une marque déposée d'Aventis CropScience Canada Inc. Triflurex est une marque déposée de Makhteshim-Agan of North America Inc.